

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame GIAIME Nathalie

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, QUEYREL Nicole, GIAIME Nathalie, Mrs ASTRION Julien, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent, VALLON Joël.

Absents excusés : ROUAULT Samuel

Présence hors conseil de : Monsieur TERMELLIL (Directeur de l'établissement CER Hautes –Alpes), Madame REDZIOCK (Assistante de direction), Monsieur TIERMY (Psychologue).

La séance est ouverte à 20h10.

Le compte rendu de séance du 3 aout 2018 est approuvé (8/8).

1- PROJET D'ACQUISITION « LES JARDINS DE BECKY » :

Le Groupe SOS Jeunesse (CER Hautes-Alpes) représenté par son Directeur Monsieur TERMELLIL et ses associés expose lors du conseil municipal leur projet d'acquisition de la propriété de Monsieur CHAVIGNY afin d'y accueillir 6 à 8 jeunes en Centre Educatif Renforcé.

Le but de cette association est de rétablir le lien familial de ces enfants au parcours chaotique. Elle a également pour mission d'accompagner les enfants sur le plan éducatif (remobilisation scolaire, travaux d'intérêt généraux, stage en entreprise locale).

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal votent contre ce projet (8/8)

2- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE CANTINE DES ECOLES ANNEE 2018-2019 :

Pour l'année 2018-2019

Ecole de la Batie –Neuve : Prix du repas : 7,40 €

Participation de la commune : 2,44 €

A la charge des parents : 4,96 €

Regroupement Scolaire :

Avancon-Valsesres- Saint-Etienne le Laus : Prix du repas : 5.50 €

Participation de la commune : 1,81 €

A la charge des parents : 3,69 €

A noter que le prix des repas reste inchangé par rapport à l'année 2017-2018.

Après en avoir délibéré voté (8/8) par les membres du conseil municipal.

3- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE LA VOIRIE COMMUNALE-SUBVENTION 2017 :

Suite à l'ouverture des plis concernant les travaux de la voirie communale – subvention 2017 et constatant l'écart des prix par rapport à l'estimatif (IT05), le conseil municipal décide de ne pas attribuer ce marché de relancer une consultation des entreprises.

Voté (8/8) par les membres du conseil municipal.

4 - DENEIGEMENT 2018-2019 : Les Taburles – Santons – Le Cros- Terre

Droite

Reçu en mairie un devis de la Société ANDRE pour le déneigement 2018-2019.

Le prix du déneigement reste inchangé par rapport à l'année dernière soit :

- Forfait annuel (30 heures) : 2850 €
- Heure (à partir de la 31 ème heure) 95 € de l'heure.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent le devis de la Société ANDRE pour l'année 2018-2019. Voté (8/8).

5- MISE EN PLACE DE RALENTISSEURS AU QUARTIER LES TABURLES (voirie communale n°15) :

Courrier de plusieurs habitants du quartier des Taburles demandant la mise en place de deux ralentisseurs en haut des Taburles, avant la descente ceci du au non respect de la limitation de vitesse à 30 km /h.

Il est précisé que cette voie communale est étroite, sinueuse et en dénivelé d'où sa dangerosité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la mise en place d'un ralentisseur type « dos d'âne » au niveau de la maison de Madame QUEYREL ainsi que des panneaux de signalisation.

Voté (8/8) par les membres du conseil municipal.

6- TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DU BUDGET ANNEXE VERS LE BUDGET COMMUNE :

La compétence assainissement a été transférée à la CCSPVA au 1/01/2018. Une convention acte ce transfert le 8 décembre 2017.

Les biens, les emprunts et les subventions concernant la part assainissement ont bien été identifiés. Le montant du déséquilibre s'élève à 475 437,44 €.

Cependant il convient de régulariser en autorisant le comptable à passer les écritures non budgétaire du budget annexe 'EAU ET ASSAINISSEMENT' au budget principal comme détaillé ci-dessous :

- 101 034 € du compte 10 228
- 3 532 € du compte 10 228
- 193 522,60 € du compte 1068
- 99 547,77 € du compte 181
- 77 801,07 € du compte 110

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le comptable à passer les écritures ci-dessus. Voté (8/8)

- 7 QUESTION DIVERSES :

- Panneau « chemin sans issue » route du Serres :

Un panneau sera posé sur ce chemin

-Panneau emplacement handicapé :

Un panneau « emplacement handicapé » sera posé au niveau du WC communal du village.

-Basse Plaine d'Avançon (Monsieur Porcier) et quartier La Marcellerie :

Curage –buse

-Devis four à pain :

La commune a reçu un 1 devis d'un artisan « le Vaisseau de Pierre »pour la restauration du four banal au village d'Avançon pour un montant de 4510€ TTC (main d'œuvre)

Devis reçu de l'entreprise Ceas Matériaux pour la matière première (sable, chaux, ciment etc...) pour un montant de 2390.50 € TTC

-Buvete Monte Carlo :

Courrier de Me Biagetti demandant l'autorisation d'installer une buvette lors du passage du rallye Monte Carlo sur notre commune.

Fin de la seance 00h30

